

Intervention de Didier Fischer, au nom du groupe Coignières pour tous, lors du conseil municipal du 13 décembre 2013, sur la délibération : Contestation et recours contentieux contre le SDRIF.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Par cette délibération, vous prétendez contester le Schéma directeur de la région Ile-de-France dans « toutes ses dispositions » et vous manifestez votre volonté de déposer un recours contentieux contre ce document dans la mesure où il abandonnerait le prolongement de l'A12.

Pourquoi pas. Mais avant de vous lancer dans une opération périlleuse, je voudrais vous rappeler comment ce tracé a disparu du dit document et rétablir quelques vérités avec lesquelles vous êtes apparemment fâchés.

Ce n'est évidemment pas à l'initiative de la région et de son président, que vous accusez de tous les maux et que vous désignez comme un criminel potentiel, que le prolongement de l'A12 ne figure plus au SDRIF adopté le 18 octobre 2013. Il ne vous a pas échappé que ce document est aussi largement élaboré à partir des prescriptions de l'Etat.

Lorsqu'en juillet 2011, un accord entre le gouvernement Fillon et la région est intervenu pour lancer une nouvelle révision du schéma afin d'intégrer le Grand Paris (réseau automatique de métro avec 72 gares desservant les pôles économiques et de recherches de l'Ile-de-France), l'Etat (donc le gouvernement de l'époque) a demandé à la région, dans ce que l'on appelle le « porter à connaissance », de retirer le prolongement de l'A12.

Pour votre information, Monsieur le Maire, puisque vous semblez l'ignorer, le « porter à connaissances » est un document juridique de l'Etat qui signale à la région tous les projets, opérations, règlements, servitudes, etc... que le SDRIF doit forcément prendre en compte. Il est transmis au tout début de la procédure de révision.

Comme chacun le sait ici, les autoroutes relèvent de la compétence de l'Etat. L'Etat est associé à la révision du SDRIF. Le gouvernement transmet au Conseil d'Etat le document pour une approbation par décret, nous ne pouvions plus inscrire ce prolongement sous peine de voir le projet de SDRIF refusé par le... Conseil d'Etat !

Voilà pour les faits. Maintenant venons-en à la rédaction de votre délibération et ce qu'elle dit sur votre action dans ce dossier.

Vous nous expliquez que ne pas prolonger l'A12, c'est transformer la RN 10 en voie autoroutière. C'est faux ! Le projet d'aménagement, qui figurait au Contrat de plan Etat-région de 2000-2006, repris au Contrat de projets Etat-région 2007-2013 et dont l'enquête publique a débuté reste un aménagement en boulevard urbain.

De la même manière, vous parlez de conséquences catastrophiques sur le plan environnemental. Là encore, c'est faux ! En effet, les équipements prévus (fluidification du trafic avec deux ronds-points, enfouissement en partie, murs antibruit, maintien d'une vitesse à 70 km/h...) amélioreront la qualité de vie auprès d'un axe dont d'ailleurs la fréquentation n'a pas augmenté ces cinq dernières années.

Je passe sur le fait que vous voulez contester le schéma dans toutes ces dispositions. Cela doit relever soit de la plaisanterie, soit de l'inconséquence. Mais venons-en à votre action. Vous vous êtes focalisé uniquement sur le prolongement de l'A12 par le vallon du Pommeret sans vous soucier d'améliorer la situation existante. C'est ce manque de pragmatisme que nous vous reprochons.

Des maires ont eu l'intelligence de procéder autrement. Je pense notamment à ceux de Maurepas et de Trappes. Ils ont tout simplement gardé deux fers au feu. Ils se sont battus pour le prolongement de l'A12, mais ils se sont aussi mobilisés pour obtenir l'aménagement de la RN10 dans la traversée de leur ville pour améliorer la vie de leur population.

Vous auriez pu au moment de la négociation du CPER à la fin des années 1990 obtenir des aménagements à Coignièrès, vous n'avez pas porté ce dossier. Je sais malheureusement de quoi je parle puisque j'ai soutenu auprès des autorités de l'époque les aménagements de Maurepas et Trappes. Vous avez manqué le coche et vous avez fait perdre 15 ans aux Coigniériens et ainsi largement hypothéqué la qualité de vie de celles et ceux qui vivent à proximité de la RN10.

Alors, en effet, quand l'aménagement de Trappes sera réalisé, le flux de voitures et de camions sera bloqué à Coignièrès. Ce n'est pas l'autoroute que nous aurons, mais un formidable embouteillage. Au lieu de perdre votre temps avec ce type de délibération politicienne, vous devriez monter au créneau rapidement pour que nous obtenions, sur les crédits du futur CPER, les aménagements nécessaires.

Je peux vous garantir, qu'en ce qui me concerne, avec mon équipe, nous ne laisserons pas passer l'occasion qui se présente à nous aujourd'hui de réunir notre ville et d'améliorer la qualité de vie des Coigniériens, en obtenant un enfouissement, au moins partiel de la RN10, tout en préservant l'activité de nos commerces.

Notre groupe, vous l'aurez compris, ne participera pas à ce vote qui ne correspond en rien à l'intérêt des Coigniériens.
